|  |  |
| --- | --- |
| VR/PEEP/IEN  n° 3211  Affaire suivie par :  Franck Cognet  IEN économie-gestion  Tél : (+687) 72 97 59  Mél : franck.cognet@ac-noumea.nc  1, avenue des Frères Carcopino  BP G4 - 98848 Nouméa Cedex | Nouméa, le 8 février 2023  L’inspecteur de l’éducation nationale,  Economie-gestion,  à  Mesdames et Messieurs les professeurs de lafilière économie et gestion voie professionnelleMesdames les directrices et Messieurs lesdirecteurs délégué(e)s aux formationsprofessionnelles et technologiques  S/c de Madame ou Monsieur le chefd’établissement |

Madame, Monsieur, Chers collègues,

En ce début d’année scolaire 2023, je tenais à vous adresser mes remerciements pour votre action au service de la réussite des élèves. J’ai pu mesurer le niveau de votre engagement, particulièrement lors des sessions d’examens. Les diplômes rattachés à l’économie gestion sont nombreux puisque le territoire offre la possibilité aux élèves d’en choisir 27 parmi 7 filières. C’est aussi pour moi l’occasion de vous souhaiter une très belle rentrée.

1. **Actualités de la filière économie-gestion et de la voie professionnelle**

**Informations nouveaux diplômes :**

✓ Mention Complémentaire Animation-Gestion de projets dans le Secteur Sportif

✓ Mention complémentaire encadrement secteur sportif

✓ Mention Complémentaire Services Numériques aux Organisations

✓ Unité professionnelle Facultative « Secteur Sportif » (UF 2S)

✓ Mention complémentaire vendeur- conseil en alimentation

**Actualités nationales voie professionnelle :**

Le plan de valorisation de la voie professionnelle (PVVP) a été engagé en Nouvelle-Calédonie en 2019. Il s’est parachevé l’an passé en classe de terminale professionnelle, avec l’entrée en vigueur des nouveaux programmes d’enseignements généraux et les nouvelles modalités d’évaluation du baccalauréat. En 2022, Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, a mis en place des groupes de travail dont le but est de faire des propositions d’évolution sur les formations professionnelles. Pour rappel, ces groupes devaient aborder les thèmes suivants :

* Réduire le nombre de décrocheurs ;
* Préparer les poursuites d’études dans le supérieur ;
* Améliorer le taux d’accès à l’emploi ;
* Donner des marges de manœuvre aux établissements tout en conservant le caractère national du diplôme.

On peut alors constater une réelle continuité avec les objectifs de la transformation de la voie professionnelle et avec sa déclinaison sur le territoire, le plan de valorisation de la voie professionnelle (PVVP). Il convient donc de poursuivre le travail engagé en faisant en sorte de renforcer davantage certaines pratiques pédagogiques.

1. **Les préconisations académiques**

Le travail de ces groupes ainsi que les observations réalisées depuis mon arrivée sur le territoire, m’amènent à préconiser plusieurs axes de travail :

* Veiller à replacer les PFMP au centre des préoccupations pédagogiques en :
* Accentuant l'accompagnement des élèves dans l'identification d'entreprises d'accueil de qualité au plus proche des attendus des référentiels ;
* En coordonnant l'acquisition des compétences entre les deux lieux de formation (établissement de formation et structures d'accueil dans le cadre des PFMP) en utilisant l'expérience et les savoir-faire acquis en milieu professionnel pour étayer, donner du sens à la formation dans les domaines professionnels et généraux.
* Accompagnement renforcé : mise en œuvre des 3 volets : consolidation des fondamentaux, accompagnement personnalisé et insertion professionnelle/poursuite d’études.
* Mettre en place au sein des établissements des **progressions communes**, établies collectivement, qui permettent des échanges didactiques et pédagogiques entres les enseignants et assurent la continuité des enseignements malgré les changements d’enseignants (retour en métropole, maître auxiliaire, etc.).
* Diversifier, élargir, enrichir les objets de chef-d’œuvre en consultant la plateforme nationale Brio. Avec un impératif : le thème choisi doit être en lien direct avec une ou plusieurs compétences métiers.
* Se former en continu grâce aux parcours m@gistère, aux webinaires (<https://magistere.education.fr/ac-noumea/>).
* Mettre en œuvre l’évaluation par compétences. Une formation à public désigné sera proposée cette année afin de mettre en place une culture commune sur ce type d’évaluation.

Je vous souhaite une excellente année scolaire.

L’inspecteur de l’éducation nationale

Franck Cognet

